

Le REFLET Municipal



Saint-Adelphé
UNE VAGUE D'ÉNERGIE!

COORDONNÉES

150, rue Baillargeon
Saint-Adelphé, Qc G0X 2G0

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au vendredi
8h30 à 12h et 13h à 16h30

HORAIRE DES FÊTES:

Fermeture vendredi
le 22 décembre à midi
De retour mercredi le 3 janvier 8:30

☎ 418-322-5721
🖨 418-322-5434
🌐 www.st-adelphé.qc.ca
✉ st-adelphé@regionmekinac.com
📘 Municipalité de Saint-Adelphé

Dépôt légal décembre 2023 - 431^e parution
Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa
Bibliothèque nationale du Québec, Montréal
Tirage mensuel de 535 copies



Mot du Maire

Vœux de Noël et du Nouvel An

Chère concitoyenne, Cher concitoyen,

Dans quelques jours l'année 2023 aura tiré sa révérence et ce, marquée particulièrement par une période inflationniste qui nous aura tous atteint d'une façon ou de l'autre.

Que cette période des Fêtes soit l'aube d'une année d'espoir et de bonheur.

C'est le cœur plein d'enthousiasme que je vous adresse; aux membres du conseil municipal, aux employés municipaux, à la population locale, aux représentants d'institutions, aux dirigeants d'organismes locaux et d'entreprises ainsi que tous les bénévoles, mes meilleurs vœux à l'occasion de Noël et que l'année 2024 soit à la hauteur de tous vos rêves et de vos ambitions.

Je profite de cette occasion privilégiée pour vous remercier chacun et chacune d'entre vous de votre précieux support et de votre fidèle appui, contribuant ainsi jour après jour au dynamisme et au développement de notre municipalité.

Soyez assuré, chère concitoyenne, cher concitoyen, en ma sincère reconnaissance pour votre collaboration soutenue.

Mon épouse Danielle se joint à moi pour souhaiter que l'Année 2024 soit gage d'un avenir prometteur pour vous et vos familles!

Joyeux Noël et Bonne Année!

Paul Labranche

Le maire, Paul Labranche

Horaire des messes des fêtes

24 décembre: 10h30 & 18h30
31 décembre: 10h30



Votre calendrier des collectes 2024 se trouve dans ce Reflet!
Conservez-le!



Décembre 2023



AFFAIRES MUNICIPALES

RÉSOLUTIONS DE DÉCEMBRE

- ◇ Fermeture du secrétariat municipal et du bureau de l'inspecteur pour le période des fêtes.
- ◇ Approbation du rapport de taxes non payées pour les années 2022 et 2023 total de 26 466,04\$.
- ◇ Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes: 1 immeuble.
- ◇ Mandat à la Cour municipale pour procéder à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes.
- ◇ Confirmation des taux d'intérêt pour les exercices financiers 2022 et 2023.
- ◇ Remboursement de taxes aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de revitalisation (règl. 2009-261) et aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de soutien à l'investissement (règl. 2012-278) pour un total de 16 369.65\$.
- ◇ Renouvellement du contrat PG Solutions (entretien et soutien des applications) au coût de 10 511.02\$ tx incluses.
- ◇ Prêt à titre gracieux de la grande salle à la Classique hivernale 2024 de Saint-Adelphe.
- ◇ Appui au tournoi de hockey bottines de Saint-Adelphe édition 2024.
- ◇ Commandite de 500\$ au centre des Loisirs de Saint-Adelphe pour les feux d'artifices du 6 janvier 2024.
- ◇ Partenariat financier de 100\$ pour l'album et le bal des finissants de l'École secondaire Paul-Le Jeune.
- ◇ Prêt de la grande salle à titre gracieux au CPE les Soleils de Mékinac pour une activité de Noël.
- ◇ Avis de motion projet de règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.
- ◇ Dépôt du projet de règlement relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet.
- ◇ Félicitations à madame Raphaëlle Côté-Germain de l'Escouade IndépenDanse pour son lauréat au gala de la chambre de commerce.
- ◇ Appui au « Festival Country de Saint-Adelphe » pour sa demande d'aide financière au Fonds Région Ruralité volet 2 de la MRC de Mékinac.
- ◇ Nouvelle tarification de la SPA pour l'année 2024.
- ◇ Approbation de la soumission de DEL multi-constructions inc. pour la fabrication d'un abri pour la génératrice à l'Hôtel de ville au coût de 4 046.41\$ taxes en sus.
- ◇ Paiement à l'entreprise MGEF du décompte n°1 pour le projet MEK-P0304 au montant de 169 824.58\$.
- ◇ Renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur municipal à la COMBEQ pour l'année 2024 au coût de 436.91\$.
- ◇ Refus d'une demande de prêt de la grande salle à titre gracieux au comité contre la privatisation du vent et du soleil dans Mékinac Des Chenaux – Adoption sur division.
- ◇ Appui à la municipalité de Lac-aux-Sables concernant la résolution 2023-11-328: seuil de taxation des petites entreprises.
- ◇ Félicitations à la ferme Jalico inc. de Saint-Adelphe pour leurs pratiques inspirantes en agroenvironnement dans le cadre de la clôture du mois de l'entrepreneuriat.

CORRESPONDANCE DU MOIS

Service Canada : Emplois d'été Canada 2024 – Préparation au lancement;

Commission de protection du territoire agricole du Québec : Important – Transformation numérique à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

Ministère de la sécurité publique : Ouverture du notre dossier – Programme général d'assistance financière lors de sinistres – Pluies abondantes survenues du 7 au 11 juillet 2023;

Ministère des Affaires municipales et Habitation du Québec : Publication des profils financiers;

Fédération Québécoise des municipalités : Renouvellement de l'adhésion 2024 de notre municipalité qui sera payée par notre MRC;

Union des municipalités du Québec : Communiqué UMQ – Une réforme historique du régime de l'expropriation;

CIUSSS MCQ : Mieux soutenir la population lors d'une demande non urgente de transport ambulancier;

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : Suivi Programme de développement territorial et sectoriel 2023-2026 (MAPAQ);

CORRESPONDANCE DU MOIS (SUITE)

Office des personnes handicapées du Québec : Invitation à la cérémonie virtuelle du Prix À part entière 2023 – L9001;
Office des personnes handicapées du Québec : Ensemble, soulignons la Journée internationale des personnes handicapées – L9004;

MRC Mékinac (Louis Filteau) : Avis de motion et dépôt projet règlement de contrôle intérimaire;

MRC Mékinac (Julie Robillard) : Invitation au 4 à 7 de clôture du mois de l'entrepreneuriat le 30 novembre à Grandes-Piles;

Carrefour emploi Mékinac : Lancement du projet – Permis de rêver;

Environnement Mauricie : Retour sur le rendez-vous de la biodiversité du 19 octobre dernier;

TACT : Projet Mauricie : décarboner le Québec grâce à l'hydrogène vert;

CDC Mékinac : Vidéos abordés lors de la rencontre du 24 octobre dernier;

Carrefour jeunesse emploi : La Semaine des entrepreneurs à l'école commence partout au Québec;

Carrefour jeunesse emploi : Communiqué de presse – Permis de rêver;

SPA Mauricie : Message transmis aux 80 employés pour le 47^e anniversaire d'existence;

Les Hebdos Ici médias : Vos hebdos régionaux sont là pour rester;

Consultations SCF Québec : Consultations pour l'ajout de trois espèces de chauves-souris migratrices sur la Loi des espèces en péril;

Jean-François Provençal : Lieutenant-colonel (retraité) : Demande pour soumettre des candidatures pour décerner la Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés à des personnes de notre région;

Libertelevision : Offre concernant une enseigne numérique;

Centre des Loisirs de Saint-Adelphe : Demande de commandite pour les feux d'artifices annuel dans la municipalité;

Centre des Loisirs de Saint-Adelphe : Demande de prêt de salle à titre gracieux pour le tournoi du 16-17 et 18 février 2024;

Classique hivernale de Saint-Adelphe : Demande de prêt de salle à titre gracieux pour la classique annuelle le 6 janvier 2024;

FADOQ Saint-Adelphe : Remerciements pour le prêt de salle lors de l'événement levée de fonds avec danse en ligne;

Festival Country de Saint-Adelphe : Demande de soutien à leur événement;

Municipalité de Lac-aux-Sables : Demande d'appui concernant le seuil de taxation TPS et TVQ;

École secondaire Paul-Le Jeune : Demande de partenariat financier pour l'album et le bal des finissants;

Dany Janvier : Demande de prêt de salle à titre gracieux au nom du comité contre la privatisation du vent et du soleil dans Mékinac Des Chenaux;

Chorale Chant de l'heure de Saint-Tite : Remerciements suite du don fait par la municipalité de Saint-Adelphe pour leur concert soulignant leur 25^e anniversaire;

Message des membres du conseil

Les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe désirent exprimer leurs souhaits de joie et de paix à la population et que la nouvelle année apporte à chacun et chacune Santé et Prospérité.

Paul Labranche, maire



Madame la conseillère Suzanne Tessier et messieurs les conseillers, Denis Bordeleau, Normand Cossette, Jean-Paul Lerat, Roman Pokorski et Claude Thiffault



SÉANCE DU CONSEIL

Lundi 8 janvier 2024, 20h

À la salle de la Fadoq de l'Hôtel de Ville



Le bureau municipal et celui de l'inspecteur seront fermés à compter de **vendredi 22 décembre à midi**.
Nous serons de retour **mercredi le 3 janvier 2024 à 8h30**.



Que l'année 2024 apporte à chacune de vos familles la paix et le bonheur !!

Caroline Moreau, Mélanie Trépanier, Jean-Philippe Drolet et Dany Boisvert

Bibliothèque



FERMÉE DU 21 DÉCEMBRE 2023 AU 8 JANVIER 2024 INCLUSIVEMENT

Joyeuses Fêtes et que la Nouvelle Année soit généreuse pour vous

Suzanne Tessier, coordonnatrice

PROCHAINES COLLECTES DE JANVIER



Recyclage et compostage 11 et 25

Déchets seulement 4



→ Notez qu'à compter du 4 janvier, les collectes de déchets se feront mensuellement.

COMMENT SE DÉBARRASSER DES CENDRES DE MANIÈRE SÉCURITAIRE :



1. Videz régulièrement les cendres des appareils de chauffage à combustion.
2. Placer les cendres chaudes dans un contenant métallique fermé. Le contenant métallique doit être à fond surélevé et muni d'un couvercle.
3. Sortez le contenant métallique à l'extérieur, car les cendres chaudes dégagent du monoxyde de carbone. Déposez le contenant, à l'extérieur, à au moins 1 m des matières combustibles et des bâtiments (haie de cèdre, cabanon, patio, abri temporaire en toile, etc.)
4. Laissez refroidir les cendres pour un minimum de 7 jours. Avant d'en disposer à la poubelle ou au compost, brasser les cendres afin de vous assurer qu'elles soient parfaitement refroidies



*** En aucun cas, les cendres ne doivent être ramassées à l'aide d'un aspirateur.
Utilisez plutôt un balai et un porte-poussière, pour ensuite en disposer sécuritairement.



INTERDICTION DE STATIONNEMENT



Nous vous rappelons que durant la période hivernale, il est interdit de laisser son véhicule en stationnant sur les chemins publics durant la nuit soit **entre 23h00 et 7h00 du matin du 15 novembre au 15 avril de chaque année** et ce, dans le but de permettre le déneigement adéquat et sécuritaire de nos rues.

→ Ne pas respecter cette consigne est considéré comme une infraction et est passible d'une amende.



L'office municipal d'habitation de Mékinac
a présentement quelques logements de disponible.

Si vous désirez faire une demande pour obtenir un logement ou
si vous avez des questions au niveau de votre admissibilité,
veuillez communiquer au 418-289-4033.

RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE-MÉKINAC



Tu as envie de relever des nouveaux défis ?
Tu aimerais t'impliquer dans ta communauté ?

DEVIENS POMPIER À TEMPS PARTIEL !

N'hésites pas à poser ta candidature dès maintenant !

Pour des informations:

418 365-1866 - info@incendiemekinac.com

Activités dans
Mékinac



www.apham.org



www.aidantsvalleebastican.org

www.femmekinac.qc.ca

